



Connaitre mes droits dans le cas d'un salariat déguisé ?

Par **pizza**, le **11/10/2011** à **11:23**

Bonjour, rnje suis graphiste indépendante, inscrite aux AGESSA. rnDepuis 10 ans je travaillais pour une société d'édition qui me fournissait tous les mois un travail à réaliser, (serie de livres de manga, parfois allant jusqu'à 36 n°). Ce qui représentait l'intégralité de mes revenus. Le caractère particulier de ce travail "indépendant", est sans doute le lien de subordination qu'il existait entre le directeur de la publication et moi-même. Les règles étaient fixées par lui. J'ai dû de nombreuses fois accepter des tarifs de plus en plus bas. Jusqu'au jour où ils ont décidé de ne plus me donner du travail, invoquant des problèmes de qualité. J'ai contesté, ça n'a eu aucun effet, si ce n'est de me faire incendier. Je voudrais connaître mes droits. Du jour au lendemain je me retrouve sans revenus. rnMerci de me répondre